

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis Rapport de gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024)

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
 Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 30 Avril 2024 (en solo) et le 21 Mai 2024 avec le comité de Direction. La commission de Gestion était composée des membres suivants :

Communes	Membres	30 Avril 2024	21 Mai 2024
Blonay-St-Légier	Julien Decombaz	x	x
Chardonne	Anne Ducret	x	x
Corseaux	Jacques Marmier	x	x
Corsier	Nicolas Luyet	x	x
Jongny	Rodrigo Leal	x	x
La Tour-de-Peilz	Piero Negro	x	x
Montreux	Laetitia Cocelli Sivis	Jusqu'à 19.30	x
Vevey	Nicolino Berardocco (President)	x	x
Veytaux	Alexandre Koschevnikov	excusé	x

Lors de la séance du 21 Mai 2024, le comité de Direction et la Direction ASR étaient présents, comme ci-dessous.

Comité de Direction

Communes	Membres
Blonay-St-Légier	Bernard Degex (Président)
Chardonne	Yves Genton
Jongny	Dominique Pittet
Montreux	Jean-Baptiste Piemontesi (Vice-président), jusqu'à 20.00
Vevey	Alexandra Melchior
Veytaux	Arnaud Rey-Lescure

Direction ASR

Nom	Fonction
Frédéric Pilloud	Directeur ASR
Sébastien Piu	Directeur administratif et Chef des Services généraux
Sophie Lazarevic	Responsable des ressources humaines
Lionel Wandfluh	Responsable des finances
Lt col Ruben Melikian	Chef de service, Commandant de Police Riviera
Marc François	Chef de service, Responsable d'exploitation Ambulance Riviera
Lt col François Fleuti	Chef de service, Commandant de la Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut
Maj Jean-Marc Pittet	Chef de service, Commandant du SDIS Riviera

La commission les remercie de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Lors de cette rencontre, les questions et les réponses fournies ont été discutées.

Page 26	<p>Question : Voir des chiffres dans la colonne en vert “ETP admis” pour qu’on ait une idée des endroits où il y a des manques. Cela nous donnerait aussi de la visibilité sur les effectifs dont la Direction de l’ASR pense avoir besoin VS les ETP réels.</p> <p>Réponse : Cette remarque est prise en considération à titre d’amélioration et pourrait être intégrée dans l’élaboration du prochain rapport de gestion.</p>
Page 31	<p>Texte : Au 1er janvier 2022, l’effectif...</p> <p>Question : Au 1er janvier 2023, typo ?</p> <p>Réponse : Il s’agit effectivement d’une coquille.</p>
Page 84	<p>Texte : En raison des nouvelles normes électriques, l’ensemble des véhicules a dû être adapté</p> <p>Questions : Quelle sont les nouvelles normes ? Plus détails sur quoi a été adapté ?</p> <p>Réponse : Dans le cadre du contrôle périodique du matériel électrique d’intervention (selon l’ordonnance sur les installations à basse tension OIBT), le système de fiche IP55 a été adapté à la série de normes SN 441011.</p> <p>-----</p> <p>Texte Rapport : La résiliation du bail de notre caserne de Jongny...</p> <p>Question : Est-ce que cette résiliation aura un impact sur le service et les temps d’interventions ?</p> <p>Réponse : La résiliation du bail de la caserne de Jongny a indéniablement un impact sur l’organisation opérationnelle du SDIS et le respect du standard de sécurité cantonal. A l’intérieur du périmètre du secteur d’intervention qui lui est attribué, le site opérationnel doit être en mesure d’engager les moyens dans les délais prescrits. Pour l’heure, la Municipalité de Jongny est consciente que le projet de Maison de la sécurité et l’adaptation du dispositif de sécurité publique comportent des enjeux importants. Pour cette raison, la Municipalité est disposée, en fonction de l’avancement des différents projets, à discuter de la prolongation du bail d’année en année.</p>

CONCLUSIONS

La Commission a passé au vote final avec comme résultat l'unanimité des membres en faveur de l'adoption de ce préavis tel que présenté.

En conclusion, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le rapport de gestion 2023 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2024),

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Pour la Commission de gestion :

Nicolino Berardocco, président-rapporteur

Vevey, le 31 mai 2024